



Décision du président n°2025-005

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 13 juillet 2020, visée en Sous-préfecture le 20 juillet 2020, autorisant le Président à prendre toute décision au sujet des conventions concernant les refacturations d'heures au personnel, le fonctionnement de la Maison des Services avec ses utilisateurs, et toutes les conventions de fonctionnement dont le montant engagé annuel n'excède pas 5000 euros et dont les crédits sont inscrits au budget,

Le Président a pris la décision suivante :

- En 2025, la plate-forme de collecte des déchets verts du Russey sera ouverte du mercredi 16 avril au samedi 8 novembre selon les horaires suivants :
-

	Du 16 avril au 30 septembre 2025	Du 1er octobre au 8 novembre 2025
Mercredi	17h - 19h	17h - 18h
Vendredi	17h - 19h	17h - 18h
Samedi	10h - 12h et 14h - 17h	10h - 12h

- Cela implique de recruter une personne pour ces heures hebdomadaires.
- Le Président accepte de signer un contrat de mise à disposition d'un employé avec l'association « Aide à Domicile Service » applicable à compter du mercredi 16 avril.

Fait au Russey, le 28/02/2025

Le Président,

Gilles ROBERT

Date de transmission de l'acte: 10/03/2025

Date de reception de l'AR: 10/03/2025

025-242504355-DE_2025_005-BF

A G E D I

Russey - 17, avenue De Lattre de Tassigny - 25 210 LE RUSSEY
3 81 43 74 17 - courriel : contact@cc-russey.fr